



Redevance audiovisuelle

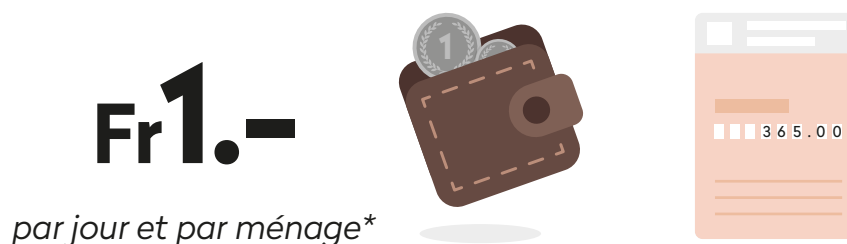
# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

4 mars 2018 - votation sur l'initiative

**Suppression des redevances radio et  
télévision - initiative « No Billag »**

Association "NON à la disparition des radios et TV" - 1823 Glion

La redevance audiovisuelle  
représente **25 à 75%** du budget de **19** chaînes  
de radio et de TV en Suisse romande



*\*À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prix  
de la redevance passe de Fr 451.10 à Fr 365.-*

L'initiative « No Billag » est une **menace** pour  
**19** chaînes de radio et de TV en Suisse romande



... et **60** chaînes radio TV dans toute la Suisse!

# 94 %

de la population romande de **15 ans et +** regarde ou écoute habituellement la RTS, à la radio, à la tv ou sur internet.

*Enquête Demoscope 2016*

—

Nombre moyen de téléspectateurs ou d'auditeurs romands au contact chaque jour avec :

Les radios de la SSR

**915'000**

Les radios régionales

**781'000**

Les TV de la SSR

**892'000**

Contacts avec les TV régionales

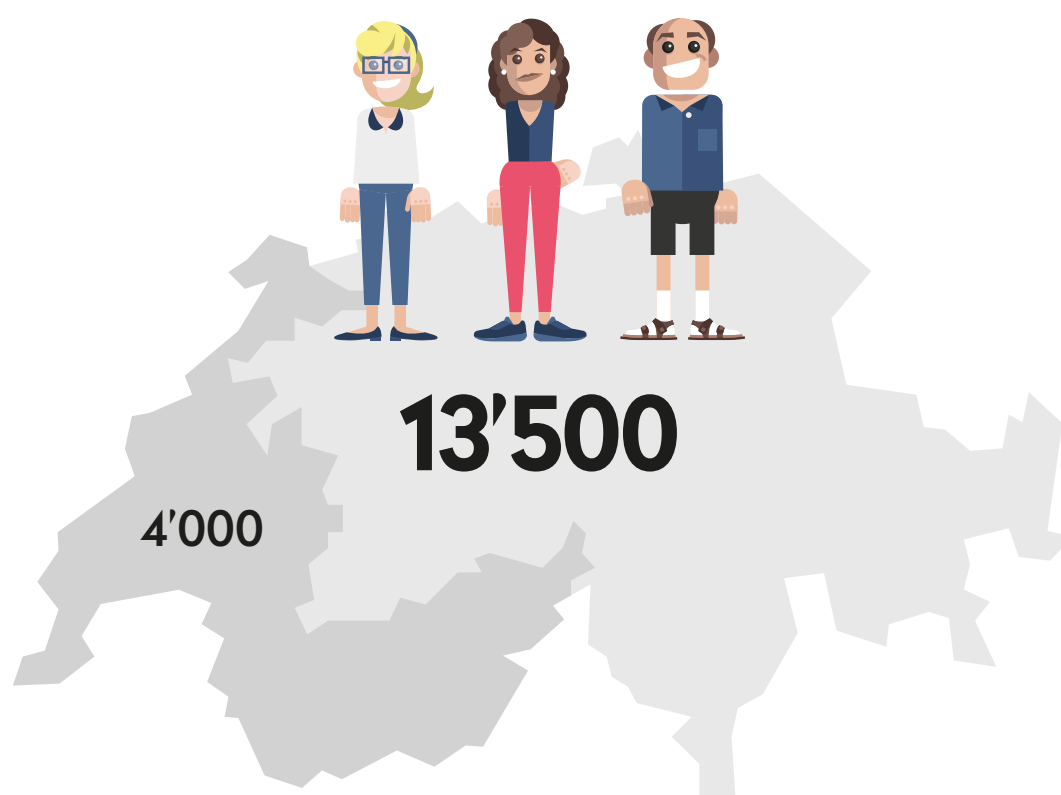
**311'000**

*Mesures Médiapulse, 1<sup>er</sup> semestre 2017*



La redevance représente **13'500** emplois en Suisse  
**4'000** en Suisse romande\*

*\*dont 1'600 à la RTS, 330 dans les radios et TV régionales et  
2'000 induits dans des entreprises romandes*



Près de **3'000** entreprises suisses sont  
en relation commerciale avec la RTS

Chaque année, **4'000** à **4'500** annonceurs  
font confiance aux radios régionales pour  
diffuser leurs messages en Suisse romande.

# Bon à savoir

## **Sans redevance, 60 radios et télévisions disparaissent en Suisse.**

La redevance assure l'existence de 60 radios et télévisions de service public en Suisse, dont 19 en Suisse romande. Sans elle, la RTS et toutes ses chaînes, la SSR, ainsi que les radios et télévisions régionales disparaissent. Et il n'y aura pas d'alternative, car l'initiative interdit à la Confédération de financer des médias audiovisuels, même par l'impôt.

## **« No Billag », c'est la mort de la production audiovisuelle suisse.**

La suppression de la redevance privera les Romands de la plupart des programmes réalisés pour eux dans notre pays. Les médias commerciaux, orientés vers le profit, ne compenseront pas la disparition de l'offre de la RTS et des radios et tv régionales. Le public devra se contenter de programmes majoritairement produits à l'étranger. La place médiatique romande sera à la merci de grands groupes étrangers et des géants de l'internet.

## **La disparition d'une information indépendante et de qualité.**

Seul le financement public permet d'assurer l'indépendance des médias audiovisuels à l'égard de la politique et de l'économie. Sans la redevance, les Romands perdront des médias audiovisuels d'une qualité et d'une diversité exceptionnelles, compte tenu de la taille de leur région.

## **« No Billag », c'est une Suisse à deux vitesses.**

En Suisse, toutes les régions ont droit aux mêmes prestations. Sur la base de principes économiques, les habitants des régions latines, moins nombreux, auront moins de choix que les alémaniques, à l'encontre de tous les principes fédéralistes. D'une manière générale, l'accès difficile et coûteux à l'information de qualité va accroître les inégalités entre citoyens.

## **« No Billag », c'est la fin du sport en libre accès.**

Sans la redevance, une grande partie des compétitions en direct, notamment les sports moins populaires, ne sera plus diffusée. A la carte ou par abonnement, les amateurs de sport payeront beaucoup plus qu'aujourd'hui auprès de plusieurs opérateurs pour voir du sport à la télévision. Les prix actuels des abonnements aux chaînes de sport le prouvent.

## **Avec « No Billag », la culture, la musique, le cinéma et le sport suisses vont dépérir.**

« No Billag », c'est aussi la disparition complète ou partielle de manifestations culturelles ou sportives de nos régions. La diffusion TV est indispensable pour l'organisation des grands événements sportifs. Radio et TV versent des droits d'auteur aux musiciens et artistes dont elles diffusent les œuvres. Dans le cinéma suisse, un franc sur trois provient de la redevance. La RTS, par exemple, enregistre et diffuse 500 concerts par année, classique, rock ou jazz.

# L'initiative populaire fédérale « Suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »

La Constitution est modifiée comme suit :  
Art. 93 Radio et télévision

Articles actuels  
supprimés de la  
Constitution

**2 SUPPRIMÉ** – La radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

**5 SUPPRIMÉ** – Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

## TEXTE DE L'INITIATIVE

**3** – La Confédération met régulièrement aux enchères des concessions de radio et de télévision.

**4** – Elle ne subventionne aucune chaîne de radio ou de télévision. Elle peut payer la diffusion de communiqués officiels urgents.

**5** – Aucune redevance de réception ne peut être prélevée par la Confédération ou par un tiers mandaté par elle.

**6** – En temps de paix, la Confédération n'exploite pas ses propres chaînes de radio ou de télévision.

### Disposition transitoire ad art 93

<sup>2</sup> Si le peuple et les cantons acceptent l'art. 93, al. 3 à 6, après le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dispositions d'exécution nécessaires entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle de la votation.

La Confédération ne peut pas financer l'audiovisuel par la subvention. Cela signifie concrètement que le financement de la radio et de la télévision en Suisse, par l'impôt ou tout autre financement public, est également interdit par l'initiative.

C'est déjà le cas aujourd'hui, la Confédération n'a pas le droit d'exploiter des chaînes de radio ou de télévision. Par contre, en cas de catastrophe ou problème de sécurité – et pas seulement en cas de guerre – elle peut s'appuyer sur les réseaux de diffusion et l'expertise de la SSR et des radios/tv régionales, qui disparaîtront si l'initiative est acceptée.

L'information objective, la présentation fidèle des événements et l'équilibre entre les régions sont des impératifs qui disparaissent de la loi. L'initiative présente ainsi un danger pour la démocratie et le fédéralisme !

Pour le public, les possibilités de recours en cas de désaccord sur un programme s'amenuisent.

La production et la diffusion de radio et de télévision en Suisse sera uniquement régie par des considérations économiques. Les opérateurs ayant le plus de moyens pourront ainsi acheter le droit de diffuser leurs programmes.

La redevance audiovisuelle est supprimée. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'elle soit perçue par Billag ou par un autre organisme : avec l'initiative, la redevance n'existe plus.

Les programmes de la RTS, de la SSR et des radios et TV régionales interrompent leurs programmes le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elles connaissent immédiatement de grandes difficultés au lendemain de la votation.

# Le 4 mars, dites **NON** à « **No Billag** »

Soutenez des radios et des TV indépendantes

---

Pour combattre cette initiative, un Comité de soutien à l'audiovisuel public romand a été créé. Il va mener campagne en Suisse romande en sensibilisant de diverses manières la population aux conséquences qu'aurait l'acceptation de cette initiative.

Pour mener à bien cette tâche, de gros moyens financiers sont nécessaires, mais les radios et TV bénéficiaires de la redevance n'ont pas le droit d'y contribuer, car les recettes de la redevance doivent être utilisées uniquement pour remplir leur mandat.

Grâce à votre don, vous contribuerez au maintien de radios et TV indépendantes et du service public dans toutes les régions du pays.

---

**Avec votre contribution, vous soutenez notre campagne contre la disparition des radios et TV en Suisse.**

Adressez-la à

**« Non à No Billag » - 1823 Glion**

**CCP 14-14571-5**

**IBAN CH61 0900 0000 1401 4571 5**

# 3 raisons de voter NON

## Ne vous laissez pas prendre au piège « No Billag » !

**Il faut voter NON,  
parce que la redevance, c'est moins cher !**

En faisant un mauvais calcul et en acceptant l'initiative, les téléspectateurs et auditeurs ne feront pas d'économie. Ils paieront beaucoup plus cher que la redevance (un franc par jour) pour voir leurs films préférés, suivre les matches de hockey et de football ou écouter les informations du matin.

**Il faut voter NON,  
parce que « No Billag » trompe le public !**

L'initiative n'est pas une proposition de changement du système. Elle condamne directement les médias audiovisuels romands. Il n'y a pas de plan B ! L'initiative interdit définitivement tout financement public, que ce soit par l'impôt, la redevance ou la subvention.

**Il faut voter NON,  
parce que « No Billag » ne fait que des perdants !**

Avec l'initiative, le public aura moins de choix, en particulier en Suisse romande. Il payera chaque film et chaque match, ou devra supporter des publicités sans fin. La disparition programmée des chaînes suisses laissera le champ libre aux médias étrangers qui ne parleront jamais de l'actualité suisse.